

EHPAD Marie CURIE

D-730-23-60

Nous, Pierre-Emmanuel Gibson, Président du SIVOM de la
Communauté du Béthunois,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment
l'article L 5211-10,

Vu la délibération n° 1-06 du Comité Syndical du
16 juillet 2020, modifiée les 26 mars 2021 et 22 juin 2022
autorisant le Président, notamment à prendre toute décision
concernant la préparation, la passation, l'exécution et le
règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision
concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au
budget,

Vu le code de la commande publique et notamment l'article
R.2122-8,

Considérant que le SIVOM de la Communauté du Béthunois a
lancé un marché alloti par appel d'offres ouvert concernant la
fourniture de denrées alimentaires et de barquettes et films
alimentaires nécessaires au fonctionnement de la cuisine
centrale du SIVOM de la Communauté du Béthunois comme
suit :

- Lot n° 1 : Produits Surgelés : Viandes, Volailles, Poissons,
Légumes, Préparations cuisinées, Pâtisseries, Traiteurs, Pains,
Viennoiseries, Glaces
- Lot n° 2 : Viandes Fraiches : Bœuf, Veau, Porc, Agneau,
Mouton
- Lot n° 3 : Volailles Fraiches
- Lot n° 4 : Viandes Fraiches Cuites et/ou transformées Sous
Vide
- Lot n° 5 : Charcuteries, Produits laitiers, beurre, œufs et
fromages, salades composées
- Lot n° 6 : Entrées, Viandes, Poissons, Accompagnements,
Desserts, Boissons en texture modifiée à la dysphagie et la lutte
contre la dénutrition
- Lot n° 7 : Produits de la mer ou d'eau douce Frais, entiers,
filetés, découpés, saumurés, marinés ou cuits
- Lot n° 8 : Pommes de terre épluchées crues
- Lot n° 9 : Légumes frais 1ère Gamme, Fruits frais, Fruits frais
Coupés
- Lot n° 10 : Légumes Frais Transformés, de 4ème gamme***
- Lot n° 11 : Boissons non alcoolisées et boissons alcoolisées
- Lot n° 12 : Produits frais de boulangerie, pains, viennoiseries et
pâtisseries fraîches

- Lot n° 13 : Produits d'épicerie sucrée ou salée, cafés et infusions, plats cuisinés appertisés, plats cuisinés appertisés végétariens
- Lot n° 14 : Sandwichs frais
- Lot n° 15 : Pâtisseries charcutières Fraiches à base de viandes, ou fromages ou légumes
- Lot n° 16 : Barquettes et conditionnements pour contact alimentaire en liaison froide, chaude et accessoires

Considérant que par décision n° D610-22-283 en date du 23 décembre 2022, le pouvoir adjudicateur a déclaré la procédure infructueuse pour le lot 5 : Charcuteries, Produits laitiers, beurre, œufs et fromages, salades composées et a relancé une nouvelle procédure par appel d'offres ouvert,

Considérant qu'afin d'assurer la continuité du service public pendant la période de relance de la procédure, le SIVOM a dû s'approvisionner en denrées alimentaires nécessaires au bon fonctionnement de la cuisine,

Considérant qu'il convient de régulariser par écrit, la formalisation du contrat correspondant avec la société POMONA Passion froid,

DECIDONS :

ARTICLE 1 : De signer les bons de commande ayant pour objet la livraison de denrées à l'EHPAD Marie CURIE, pour la période comprise du 03/02/2023 au 01/03/2023, et de régler les factures correspondantes auprès de POMONA Passion froid (7 rue de l'Europe BP245 59462 LOMME) d'un montant total de 2553.11 € TTC.

ARTICLE 2 : Les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits au budget 11 chapitre 011 et article 6063 service 730.

ARTICLE 3 : La Directrice Générale des Services du SIVOM de la Communauté du Béthunois et le Trésorier Principal de la Trésorerie de Béthune Municipale sont chargés, chacun en ce qui les concernent de l'exécution de la présente décision.

Béthune,
Le Président,
Pierre-Emmanuel GIBSON

Signé par : Pierre
Emmanuel
GIBSON

Date : 20/03/2023

Qualité : Président

